

LOISEY INFOS

VOTRE JOURNAL COMMUNAL

Numéro 3 : JUIN 2021



Commune de LOISEY

➤ Adresse
72 Grande Rue 55000 LOISEY
@ : mairie-loisey@gmx.fr

➤ Accueil téléphonique et physique :

Tél 03.29.78.82.16

Mardi de 18h00 à 19h00

Jeudi de 10h30 à 11h30

➤ Permanence des élus

Mardi de 18h00 à 19h00

Jeudi de 10h30 à 11h30

LE MOT DU MAIRE

Loiséennes, Loiséens,

Depuis un an notre équipe a pris en charge les destinées de la commune. Une année placée sous les signes de l'apprentissage, de balbutiements, de décisions faciles et moins faciles, de privation, de désillusion ou d'espoir.

Nous avons tous vécus les différents confinements nous obligeant à la fermeture des écoles, chômage partiel, télétravail, sorties et activités réglementées. Aujourd'hui nous devrions pouvoir reprendre progressivement des gestes plus naturels avec les mesures annoncées. La vie sociale doit reprendre et cela dépend du choix de chacun.

Les enfants de l'école du RPI Loisey-Culey-Salmagne nous montrent l'exemple. Ils ont, en respectant toutes les consignes de protection, commencé des activités artistiques par l'intermédiaire du CIM, eu le plaisir d'assister à la représentation d'un conte musical, et, dernièrement, donné de la vie aux rues du village par le biais de la semaine de la marche.

Nous souhaitons tous conserver cette école (avec garderie et cantine) où la majorité des élèves viennent en courant ! Et pour cela nous pouvons remercier l'équipe pédagogique. L'avenir de nos enfants dépend des mesures que nous avons prises hier et que nous prenons aujourd'hui.

C'est ainsi que cette année écoulée votre municipalité a dû prendre des décisions en fonction des possibilités budgétaires. Parmi nos travaux figurent le suivi du chantier de réhabilitation de l'école (pas toujours simple) à cause de la covid 19 et par conséquent du retard pris, la rencontre entre les élus et les volontaires spontanés ou « invités » du village avec la communauté d'agglomération pour aborder les problèmes liés aux futurs travaux d'assainissement, les rencontres avec la préfecture, le conseiller aux décideurs locaux (représentant de la direction départementale des finances publiques de la Meuse), les résolutions de danger pour la population (ruines et maisons à l'abandon), ou les rencontres avec les services compétents de la police des eaux pour notre ruisseau...

Un constat s'impose. La pandémie, entre autres, a des conséquences sur la vie associative de notre village. Nous regrettons que nos associations demeurent en sommeil, il serait temps de les réveiller. Nous souhaitons que les activités reprennent et les élus ne peuvent tout réaliser, seuls. Pour cela il faut des acteurs volontaires motivés qui souhaitent redonner de la vie et de la solidarité dans notre commune. Être bénévole demande du temps et de l'investissement. Enfants et adultes méritons tous de vivre autrement. Y aura-t-il des candidats pour relever ce défi, et devenir des moteurs de la vie du village !

Organiser une fête de la musique, une brocante, la fête du village, accompagner et animer notre marché avec une buvette, promouvoir notre forêt, organiser un concours de maisons fleuries, des courses au trésor, des randonnées, bref des animations pour nous réunir ! serons-nous au rendez-vous ? Si vous vous sentez concerné, faites-le savoir auprès des responsables de l'AFR ou de l'ALFA. Une réflexion est également nécessaire sur la bibliothèque avec des acteurs anciens ou à venir.

Pour conclure, notre équipe espère que la deuxième année de notre mandat s'effectuera dans de meilleures conditions ; les projets sont nombreux mais nous ferons au mieux de nos moyens.

Adhérez à nos propositions, Loisey en sortira gagnant, bonne lecture,

Serge NICOLAS



BIENVENUS AUX NOUVEAUX LOISEENS !

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux habitants :

Mme Emilie REUMONT, M. Johnny WAGA et leurs enfants, domiciliés 12 grande rue

Mme Sidjie LOPEZ-DIAZ, M. Romain WOUCTERS et leurs enfants, domiciliés 85 grande rue

Mme Sonia HADJUK et son fils Matéo domiciliés 8 rue de Pouillon

Mme Clémence DANGIEN et M. Maxime ALBERT domiciliés 4 rue du Lotissement

Nous avons appris la naissance de :

Tinaël, fils de M. Tristan POINTE et Mme Stephie RIGAUT, petit-fils de Monsieur et Madame Jean Marie et Annick WITTMANN

Romy, fille de Monsieur et Madame Marc-Antoine et Justine HACQUART, petite fille de Monsieur et Madame Francis et Astrid COMMENNE, arrière petite fille de Madame Rosy PREVOST.

Nos félicitations aux parents et grands-parents !

Nous vous prions de nous excuser pour les éventuels oublis dans ces rubriques

PEINES PARTAGEES...

Nous avons appris le décès de :

Madame Claudine LAGNY

Nos condoléances aux familles

Nous vous prions de nous excuser pour les éventuels oublis dans ces rubriques

PANNEAU POCKET / NOUVEAU MEDIA

Comme indiqué par la distribution d'un petit dépliant, un nouvel outil est disponible gratuitement pour tous afin de vous tenir informés des nouvelles et événements dans la commune. Il s'agit de l'application Panneau Pocket disponible sur smartphone ou ordinateur. Sur cette application, vous retrouverez des informations mises à jour régulièrement (événements à venir, information sur des travaux de voirie à proximité, animaux retrouvés etc...).

Pour accéder à l'application :

Sur smartphone et tablettes : Téléchargez l'application PanneauPocket et recherchez Loisey (QR code ci-dessous) Il vous suffit ensuite d'enregistrer la commune dans vos favoris et vous recevrez une notification à chaque nouveau message.

Sur ordinateur : rendez vous sur le site www.app.panneaupocket.com et recherchez la commune.



INFOS UTILES

Ecole Maternelle et Primaire :

- Madame GERARD, Directrice
Tél 03.29.78.87.59

Assistants maternelles :

- Madame Sylvie VALTRE
Tel : 06.19.46.07.70
- Madame Sabine RENARD
Tel : 06.87.12.22.27

Les entrepreneurs et artisans Loiséens :

- DPeintures
Peinture / Revêtement de sol
Adresse : 16 rue du Pouillon
Tél : 06.49.80.21.60
- ATELIER ART METAL
Serrurerie / Ferronnerie
Adresse : 27 Grande rue
Tél :
- PESCH'ELEC
Electricité Générale
Adresse : 107 Grande rue
Tél : 06.11.87.34.22
- Patrick VARNUSSON
Revêtement de sols et de murs
Adresse : 52 Grande rue
Tél : 03.29.78.18.70
- Bénédicte PESCHELOCHE
Coiffure à domicile
Adresse : Rue marquise du Chatelet
Tél : 06.41.66.18.65
- Jean Louis MARCONI
Sculpteur
Adresse : 82 Grande rue
Tel : 03.29.78.18.29
- Marie POISSON
Magnétiseuse
Adresse : 8 rue de Salmagne
Tél : 06.32.07.18.27

Ouverture du Mont Blanc :

Changements des règles à retrouver dans l'article dédié.

Location de la salle des fêtes :

Au tarif de 80€ pour les habitants de Loisey et 250€ pour les extérieurs (en sus nettoyage et vaisselle en cours d'estimation) / Date de mise à disposition en fonction des autorisations nationales liées à la crise sanitaire (demeure inconnue à ce jour)

Horaires Agence Postale :

Lundi et Mercredi 8h30-10h30 – Mardi 14h30-18h30 – Jeudi 14h30-17h30 – Vendredi 8h30-11h30

Décisions et actions du conseil municipal :

Un début d'année consacré au budget

En 2020, l'équipe municipale avait dû voter le budget annuel quatre semaines après sa prise de fonction avec un premier déficit constaté à couvrir. Il ne nous avait, alors, pas été possible d'analyser finement une situation financière pour une année déjà bien avancée et issue de décisions antérieures. Depuis, nous avons pu approfondir peu à peu notre connaissance et notre analyse de la situation financière de la commune. Celle-ci se révèle extrêmement préoccupante...

Un léger retour en arrière permet d'apprécier une situation saine et largement excédentaire en 2014 à l'aube de la défusion entre Loisey et Culey. Une épargne importante est constatée avec un excédent net confortable épargné dans l'optique du projet d'assainissement.

Comme certains le savent peut-être, les budgets communaux sont organisés en deux budgets distincts : le budget de fonctionnement et le budget d'investissement.

Un point sur l'investissement :

Depuis 2014, des dépenses d'investissements nécessaires et souhaitées par les Loiseéens ont réduit la part d'épargne (aménagement terrain de sport, city stade, toiture de la mairie, etc...). En 2019, les derniers excédents restants sont investis dans le projet de l'école. La part communale pour ce projet est alors évaluée à 200.000€ à emprunter.

La reprise de l'opération et la réception des travaux effectuées en 2020 a mis en évidence plusieurs manquements dans l'organisation financière de l'opération.

D'abord, un plan de financement non revu après la réception des engagements définitifs des subventionneurs (à la baisse par rapport aux prévisions initiales). Ensuite, une absence de prévision des aléas et imprévus qui, s'agissant d'un projet de bâtiment, n'ont pas manqué d'arriver. Enfin, un mode de financement ne prenant pas en compte le retard pris par le chantier (surtout des frais financiers, etc..).

Ces situations et l'absence de fonds propres disponibles nous obligent à réviser à la hausse le montant emprunté, afin de boucler définitivement cette opération.

Un point sur le budget de fonctionnement :

Le fonctionnement des communes est financé principalement par l'impôt et par les dotations reçues de la part de l'état. Ces dernières années, le budget de fonctionnement de la commune a, par ailleurs, « bénéficié » de recettes forestières exceptionnelles dues à la crise des scolytes et à l'abattage prématuré de plusieurs parcelles. Ces dernières doivent cependant être replantées pour assurer la pérennité de cette richesse ce qui représente un coût important.

La décision de regroupement du RPI sur le seul site de Loisey n'a pas fait l'objet d'une analyse fine quant aux nouvelles dépenses de fonctionnement à supporter par la commune. Initialement, le financement du fonctionnement du RPI était basé sur une répartition des charges entre les communes de Loisey-Culey et de Salmagne. Les charges étaient alors appliquées par site et reposaient sur les budgets des deux communes.

Suite à la défusion et à la centralisation de l'école sur le seul site de Loisey, la révision complète du mode de financement n'a pas été envisagée en lien avec les autres villages. Le coût de l'école pour le seul budget communal de Loisey a évolué de plus de 40% entre 2018 et 2020. L'équipe municipale dialoguera avec les communes de Salmagne et de Culey afin d'envisager, pour l'avenir, une juste répartition des coûts sans laquelle le fonctionnement de l'école ne pourra pas être pérennisé.

En conséquence, le budget 2021 n'a pu être voté à l'équilibre qu'après une coupe franche dans l'ensemble des dépenses « non-essentiels » et un arrêt complet des projets souhaités par tous et plébiscités lors des dernières élections.

Cet état de fait regrettable impose, cependant, à l'équipe en place d'agir pour redresser la situation. Dans ce but, des échanges sont en cours avec les services de l'état afin d'approfondir l'analyse de la situation (audit budgétaire des dernières années en cours) et trouver des solutions.

Lors d'échanges informels autour de la question du budget suite à son vote, il est apparu que certains se posent des questions quant à notre analyse de la situation et à l'historique du budget. Le format de la gazette communale ne se prête pas à la présentation d'un audit financier et à la présentation d'un état pluriannuel des dépenses et recettes. Il est donc proposé à ceux qui souhaiteraient plus d'informations de se manifester lors des permanences des élus.

Assainissement

Le 2 avril 2021, à l'invitation du maire, les élus de l'intercommunalité sont venus faire un point sur l'assainissement de la commune. M. GUYOT, 1^{er} Vice-Président, M. GILLET, 3^{ème} Vice-Président et M. MICHEL étaient présents pour exposer aux élus communaux et à une délégation de riverains venus nombreux la vision de l'intercommunalité pour les problématiques de l'assainissement.

Monsieur Michel, en charge des compétences eau et assainissement, a énuméré les nombreuses et coûteuses études réalisées par la commune de 2000 à 2014 date de transfert de la compétence à la communauté d'agglomération. Depuis cette date, la réalisation d'un projet d'assainissement collectif n'a pas été considérée. Les élus et les riverains ont pu, lors de cette réunion rappeler les annonces successives de ce projet depuis des années et la logique attendue de ces travaux. L'équipe municipale a, par ailleurs, réprécisé que la réalisation d'un système d'assainissement collectif est la seule alternative technique à la situation actuelle. L'ensemble des études menées par Loisey et Culey ont démontré ce point justifié par la topographie, la géologie et l'implantation des constructions de notre village.

L'intercommunalité doit, dans les prochains mois, statuer sur les projets à mener dans les diverses communes. Associés à ces futures discussions, les membres du conseil municipal défendront activement les intérêts de notre commune et vous tiendront informés de l'avancement des échanges.

Pour le moment, notre village est toujours considéré comme une zone d'assainissement non collectif et soumis aux règles du SPANC. Dans ce cadre, les contrôles réglementaires notifiés au mois de mars demeurent a priori d'actualité. Les services eau et assainissement de la communauté d'agglomération doivent préciser ce point et la bonne prise en compte des remarques des élus et des riverains du 2 avril 2021 (rabais sur le coût du contrôle, inutilité du contrôle dans les habitations non modifiées depuis le dernier etc...)

Modification du conseil municipal

Cette première année de mandat aura vu trois démissions parmi les membres du conseil municipal : Monsieur PAPAZOGLU, premier adjoint ; Madame RINALDI LIROT et Madame PESCHELOCHE conseillères municipales. Monsieur BUSSEZ a pris la place de 1^{er} adjoint sur décision du conseil municipal du 16 mars 2021.

Gestion du Mont Blanc

Des actes d'incivilités ont imposé une restriction ferme de l'accès au Mont Blanc. En effet, des déchets de type plastique, meubles etc... ont été déposés !!!! Il est donc une nouvelle fois rappelé que le Mont Blanc peut accueillir sur décision préfectorale des déchets verts (produits de tontes et de tailles de jardin) et des gravas uniquement !!! Le dépôt de bois manufacturé (planches, meubles etc), de plaques de plâtre, d'isolants et les autres déchets sont interdits !

Ces dernières semaines, il a donc été décidé de n'ouvrir le Mont-Blanc que sous surveillance durant une heure chaque samedi de 17h à 18h. Les demandes spécifiques liées à des travaux particuliers doivent faire l'objet d'une demande d'ouverture exceptionnelle en mairie (travaux de terrassement, etc...)

Il est, par ailleurs, rappelé que tout contrevenant s'expose à une amende et aux frais de dépollution. En cas de manquement grave, la dernière solution sera la fermeture définitive et la fin de cet avantage pour tous à cause de quelques-uns....

Afin d'envisager la réouverture du Mont Blanc avec ces nouvelles règles, le conseil municipal sollicite un effort de chacun d'entre nous en participant à un **nettoyage collectif le samedi 19 JUIN 2021 de 14h à 16H**. Petits et grands sont attendus pour réaliser ensemble un geste pour l'environnement et pour notre commune.

Projets vignes - verger

Nous avons la chance d'avoir un projet d'aménagement d'une vigne-verger qui a été retenu par « Meuse Nature Environnement » dans le cadre du projet « Trame verte et bleue ».

A la sortie du village sur la route de Salmagne au lieu-dit « levraux », la commune est propriétaire d'un terrain historiquement planté de vigne. Rappelons qu'il y a un peu plus d'un siècle, un peu plus de deux cents hectares de vignes étaient exploités à Loisey.

L'objectif du projet est de revaloriser cette richesse en mettant en avant des pratiques culturelles en faveur de la biodiversité. Réintégrer des vignes et un verger tout en préservant le milieu naturel est l'un des buts recherchés par le projet « Trame verte et bleue ». Il s'agit d'un projet participatif. « Meuse Nature Environnement » portera l'ensemble de la création de l'aménagement mais c'est à nous Loiséennes et Loiséens de le faire vivre.

Une réunion publique se tiendra prochainement pour présenter le détail de l'opération et son déroulement. Une première intervention doit avoir lieu sur site par des spécialistes pour réaliser l'inventaire de la faune et la flore présentes. Cette étude sera ouverte au public intéressé. Nous vous tiendrons informés.

Pour en savoir plus, tapez « plus de nature et de verger » sur votre navigateur internet.

Vivre ensemble....

Embellissement

Si l'heure n'est pas aux grands projets d'aménagement du village, il est possible de vous accompagner si vous désirez reverdir un bout de trottoir ou usoir devant chez vous. En effet, la plupart du temps, le terrain devant les maisons est propriété communale et il n'est donc normalement pas permis d'y faire des aménagements privés.

Toutefois en concertation avec la mairie, il est envisageable de laisser les bonnes volontés s'exprimer et d'étudier la plantation ou le verdissement d'espaces communaux.

Venez nous voir à la permanence ou prenez rendez-vous pour présenter votre projet nous l'étudierons avec bienveillance.

Sur ce thème, nous organisons une conférence-débat avec Mr Axel BERTRAND le jeudi 24 juin 2021 à 18h30. Ce spécialiste en permaculture viendra nous en expliquer les principes.

(Coupon d'inscription joint / réponse attendue pour le 21 juin 2021)

Découverte de la forêt communale

Une marche est organisée afin de permettre à toutes et tous de découvrir ou de redécouvrir notre forêt. Situé au nord-est de la commune, c'est un massif de 150 hectares environ dont nous vous proposons de faire le tour.

Prévue le samedi 10 juillet 2021, le rendez-vous est fixé à 8h30 à la cabane de chasse (durée environ 3h30). Verre de l'amitié après l'effort.

Inscription en mairie...

Règlementation Feu

Il est rappelé que les feux sont interdits, à l'exception de ceux nécessaires au chauffage ou la cuisson. Brûler des déchets verts, surtout s'ils sont humides dégage des substances toxiques pour les êtres humains et l'environnement (des particules fines notamment). Par exemple, brûler 50 kg de végétaux à l'air libre émet autant de particules fines que rouler pendant 14 000 km avec une voiture à essence neuve. La personne qui brûle des déchets verts à l'air libre peut être punie d'une amende de 450 €.

Les temps changent, les pratiques aussi... Soyons responsables !

Règles d'urbanisme / Construction / Extension / Modification

Le code de l'urbanisme impose pour certains travaux la demande d'autorisation. Force est de constater que certains s'affranchissent de ces règles et un rappel semble nécessaire. Les travaux de modification de façade (y compris toiture), de remplacement de menuiseries extérieures, de construction d'abris (même ouverts), de vérandas, d'annexe (maison de jardin, cabane) et de démolition doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation. Le type de demande dépend de la consistance et de l'importance des travaux (déclaration préalable, permis de construire, etc.). Ces dossiers pour des travaux courants ne sont pas très complexes à monter et permettent de sécuriser votre construction. Une construction ou un aménagement édifié sans autorisation expose à de lourdes amendes, en cas de suite judiciaire, à la démolition et, en cas de contrôle des services fiscaux, à un redressement pour fraude... Il est donc préférable de prendre le temps. L'équipe municipale peut vous accompagner dans vos démarches (sur rendez-vous).

Votre marché :

Au premier assouplissement des mesures sanitaires et à la fin du couvre-feu de 18h00, le marché a pu reprendre le 2 avril 2021. Les producteurs sont de retour. De 10 à 15 exposants vous proposent, les premiers et troisièmes vendredis de chaque mois de 16h à 19h, des produits locaux variés.

Acheter local, c'est faire vivre notre région, aider les jeunes producteurs et faire un geste pour la planète !

Le vendredi 18 juin, le marché sera musical avec l'intervention d'un groupe !

Alors à vos paniers ! Continuons à faire vivre cette manifestation conviviale !



Les activités des écoliers

La semaine de la marche à l'école

Du 17 au 21 mai, la semaine de la marche à l'école était organisée. Toutes les classes de l'école ont décidé d'y participer. Tous les jours, on est sorti de l'école pour aller marcher dans le village. On a changé de parcours tous les jours. On est passé devant les maisons de certains enfants. En marchant, on a vu des fleurs de toutes les couleurs, des arbres qui commencent à avoir des feuilles, des nids en haut des arbres. On a vu aussi des chevaux, des vaches, des moutons, des chèvres et on a vu la ferme. Tout le monde a bien marché et on a trouvé que ça faisait du bien de marcher. Heureusement, on a réussi à échapper à la pluie pour aller faire notre petite marche tous les jours. *(texte réalisé en dictée à l'adulte par les enfants de la classe maternelle)*



Projet musique

Cette année, nous avons un projet avec l'école de musique de Bar-le Duc (le CIM). Patricia, la professeure de musique, accompagnée de Sylvie, musicienne, viennent à l'école tous les jeudis. Tous les enfants de l'école participent.

On apprend des chansons sur le thème de la nature, des villes, de la ferme etc... On apprend à bien se tenir pour chanter et à chanter juste.

On a fabriqué des potophones et on fait de la musique avec. On a fait des bruits avec la bouche (bruits des abeilles ou des bourdons qui se déplacent, sifflement d'oiseaux, chants, bouches fermées...). On a aussi fait du rythme avec les pieds et les mains pour accompagner un chant.

On prépare un petit concert pour la fin de l'année. Les parents ne pourront pas venir à cause de la COVID, mais on va essayer de l'enregistrer. Ça nous plaît beaucoup et on s'amuse bien.



Un potophone

Le jeudi 27 mai, des musiciens sont venus faire un petit concert sous le préau de l'école. Ils étaient cinq et ont joué du saxophone. Il y avait un gros saxophone qui produit des sons graves et des petits qui produisent des sons aigus. Une dame jouait parfois du tambourin. On a beaucoup aimé et on a été sages.

Les élèves de la classe de CP- CE1



Le public



Les musiciens

100% de réussite pour le permis piéton !

Les élèves de CE2 – CM1 et CM2 de Madame Flachot ont passé le permis piéton. Un gendarme de Ligny en Barrois est venu deux fois à l'école pour préparer les élèves. La première fois, ils ont regardé des vidéos pour apprendre et réviser les règles et elle a distribué un livret afin qu'ils révisent à la maison. Puis, elle est revenue le jeudi 20 mai et ce jour les élèves ont passé le test sous sa surveillance et celle de l'enseignante. Il fallait obtenir une note supérieure ou égale à 7/12 pour être admis à l'examen. Tous les élèves ont réussi et obtenu leur permis piéton.

